



Nicole Minyem a perdu la somme de 700 000 Fcfa qu'elle a remis à des individus pour le loyer d'un appartement.

Nicole Minyem est une mère célibataire désespérée. Elle a perdu toutes ses économies en décembre 2021 alors qu'elle rêvait d'offrir un meilleur cadre de vie à ses enfants. Elle a versé la somme de 700 000 Fcfa à un prétendu propriétaire d'un immeuble au quartier "Belle-mère". La filouterie est découverte lorsque Nicole Minyem s'y rend pour occuper les lieux.

« J'avais besoin d'un appartement et j'ai passé une annonce sur Facebook. Parmi les propositions, j'ai jeté mon dévolu sur cet appartement parce que l'immeuble avait deux gardiens donc idéal pour la sécurité de mes enfants », narre la jeune femme. Rendez-vous pris, Nicole Minyem a visité l'appartement avec un guide qui se faisait passer pour le neveu du bailleur. « Nous avons trouvé un gardien sur place. Pendant presque $\frac{3}{4}$ d'heure nous avons fait le tour du propriétaire. Ensuite, nous nous sommes rendus chez le prétendu bailleur au quartier Essos à qui j'ai versé l'argent du loyer contre un reçu ».

Convaincue de disposer d'un nouvel appartement, la mère de famille est très vite désillusionnée. Elle raconte qu'au terme de la semaine accordée au bailleur pour la réfection dudit appartement, elle s'y rend pour aménager. Repoussée par le vrai propriétaire et le gardien précédemment trouvé sur les lieux, elle comprend qu'elle a été victime d'une arnaque.

« Le vigile nous laissé entrer sans aucun questionnement. Le faux bailleur était dans une villa. J'ai remarqué les photos de famille sur les murs, en plus, la cinquantaine révolu, je ne pouvais pas douter de sa crédibilité », regrette-t-elle. Après des recherches, elle s'est rendue que c'était un appartement meublé loué pour la cause.

La mère de famille a déposé une plainte à la Direction régionale de la police judiciaire (**DRPJ**) au mois décembre 2021. Elle attend depuis lors le dénouement. « J'ai déposé une plainte en bonne et due forme. J'ai fourni toutes les pièces qui m'ont été demandées. L'enquêteur m'a demandée de contacter les opérateurs de téléphonie mobile pour l'identification de ces personnes, je me suis rendue à l'Agence nationale des technologies de l'information et de la communication (**ANTIC**) où j'ai rencontré le responsable de la communication. Les résultats ont été concluants grâce aux références fournies. Je ne sais pas ce qui coince au niveau de la DRPJ », déplore-t-elle. Nicole Minyem en appelle au délégué général à la Sûreté nationale pour voir sa plainte solutionnée.

Le Jour